



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2023

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Conformément à l'article 503 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le rôle général de perception 2023 de la Ville de Trois-Pistoles est déposé au bureau du trésorier et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Trois-Pistoles, ce 26^e jour de janvier 2023.

Original signé

Steve Rioux
Trésorier